MAIRIE DE MAINCY

S-et-M - 77950
Tél. : 01.60.68.17.12
FAX : 01.60.68.60.04

Maincy, le 9 juillet 2020

Mesdames et Messieurs,
Les Conseillers municipaux

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 JUILLET 2020 A 20H30 SALLE M. L. GIBOURET

ORDONNANCE DU CONSEIL DES MINISTRES DU 1er AVRIL 2020
Visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie du covid-19
Conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence, les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise ; chaque élu peut détenir deux procurations.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui commencera par la signature du procès-verbal de délibérations de la séance du 18 juin 2020.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

- **ABROGATION DE LA DELIBERATION 2020-03-05-26 RELATIVE AUX DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**
- **RETRAIT DE LA DELIBERATION 2020-04-05-31 RELATIVE A L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

- **Délégations du Conseil Municipal au Maire**
- **Election des membres de la Commission d'appel d'offres**
- **Election des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
- **Attribution des subventions 2020 aux Associations**
- **Autorisation à Monsieur le Maire de valider le devis GIRARD COUVERTURE dans le cadre des travaux de la Boulangerie pour un montant de 27 727.65€ HT**
- **Autorisation à Monsieur le Maire de signer la Convention tripartite, modifiée, pour l'aménagement d'une liaison douce entre Melun et le Château de Vaux-le-Vicomte**
- **Convention de rétrocession de voirie « Lotissement LES PRAIRIES »**
- **Dénomination de la rue (ou des rues) du lotissement LES PRAIRIES et numérotation postale des lots**
- **Dénomination des parcelles AC 514 et 606 situées dans le périmètre de la Cour de la Source**
- **Questions diverses**

Les **questions que vous seriez susceptible de voir traiter en fin de séance, doivent être posées, par écrit, au moins deux jours avant la réunion**, ceci afin de permettre de vous apporter la réponse la plus précise possible.

Le Maire

Mairie de MAINCY Seine-et-Marne

Alain PLAISANCE